

*Gradatim Vincimus.*

---

## REGLEMENTS ET CONSTITUTION

---

### Article 1.

Le Club porte le nom de "Le Huron" et sera placé sous le patronage du Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec.

### Article 2.

Les officiers du Club seront les suivants :

- Un président honoraire.
- Deux vices-présidents honoraires.
- Un président actif.
- Un vice-président actif.
- Un secrétaire.
- Un assistant-secrétaire.
- Un trésorier.

### Article 3.

Le comité de régie se composera de tous les officiers actifs élus et de quatre autres membres. Ce comité se réunira le mercredi de chaque semaine ; s'il y a urgence le président pourra faire convoquer une assemblée spéciale.

L'assemblée générale des membres aura lieu chaque année le premier mercredi de novembre, cependant il sera loisible au président de convoquer une assemblée générale du Club lorsqu'il le jugera à propos ou qu'il en sera requis par cinq membres actifs.